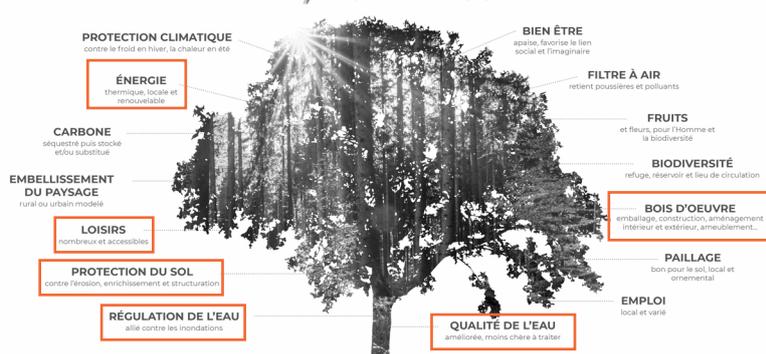




L'ARBRE : UN OUTIL DE GESTION DE LA QUANTITÉ ET QUALITÉ DE L'EAU

L'ARBRE, NOTRE ESSENTIEL



L'HISTOIRE

L'eau, ressource naturelle indispensable à la vie, présente en stock limité, est actuellement menacée par les activités humaines, qui engendrent des pollutions d'origines agricoles, industrielles et domestiques. De ce fait, protéger la ressource en eau est un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'eau potable aux générations futures et préserver à la fois la santé des personnes et la qualité de l'environnement (préservation de la faune et de la flore).

Ainsi la reconquête de la qualité de l'eau ainsi que la régulation du grand cycle de l'eau sont des enjeux importants.

Aux abords des périmètres de protection de captage, boiser est une solution pour valoriser ces terrains. En effet, la forêt a globalement un impact positif sur la qualité et la quantité d'eau ; la ressource est relativement préservée sous couvert forestier.

- Éviter tout intrant sur ce périmètre en pérennisant à long terme le caractère boisé du périmètre ;
- Stocker du carbone en produisant du bois d'œuvre ;
- Assurer un réservoir de biodiversité.

L'ONF a créé et gère maintenant pour le compte de collectivités 2500 ha de forêts en périmètres de protection de captage depuis 30 ans. Sa mission de gestion multifonctionnelle des forêts est ainsi assurée, permettant un équilibre dans ses rôles économiques, environnementaux et sociétaux.



La réalisation d'un boisement nécessite une réflexion en amont du projet. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DU PROPRIÉTAIRE

- Préserver la ressource en eau,
- Production de bois énergie et bois d'œuvre,
- Accueil du public,
- Protection de la biodiversité...

De la définition de ces différents objectifs dépendra la détermination des zones à boiser et l'identification des zones en évolution naturelle.

LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Identifier les points de vigilance du site :

- Présence de zones de protection réglementaire
- Déterminer les zones interdites de boisement, les essences proscrites et les paysages à respecter

LE DEGRÉ D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Il est important que les différents acteurs (collectivités, agriculteurs, riverains ...) communiquent entre eux.

LES CONDITIONS DE MILIEU

Définir les critères de la parcelle :

- Diagnostic du sol : humidité et profondeur
- Aptitude au boisement
- Précipitations, topographie, exposition

L'HISTOIRE DE LA PARCELLE

- Prairie « naturelle » ou friche (sans activité agricole) : boiser
- Prairie pâturée/fauchée : attendre entre 2 et 3 ans, suivant l'apparition du recru, avant boisement
- Culture : mettre en place un couvert végétal, type Blé Noir, avant boisement

LA FAUNE

Connaitre la faune présente et adapter les protections en conséquence.

L'ACCÈS AU SITE

Prévoir la desserte des futurs travaux d'entretien forestier.

LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL

Prévoir d'éventuels équipements pour l'accueil du public : bancs, poubelles, barrières, panneaux signalétiques voire pédagogiques.

LA SURFACE À BOISER

- Planter à 5-6 m des limites extérieures de la surface à boiser
- Tenir compte des emprises à proximité des réseaux d'énergie (gaz, électricité, ...), en bordure de talus boisés, ...
- Conserver les éléments importants du paysage (arbre remarquable, haies, ...)